La co audition Juge aux affaires familiales/Auditeur d'enfant : Une réponse novatrice protectrice de l'intérêt de l'enfant dans les séparations conflictuelles

Tribunal de Grande Instance de Tarascon – France







La Commission Européenne a, le 15 février 2011, lancé le « Programme de l'Union Européenne en matière de droits de l'enfant » qui vise à renforcer les droits de l'enfant par la mise en pratique des principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Depuis plus de 10 ans, les acteurs du Tribunal de Grande Instance de Tarascon-juges aux affaires familiales, avocats, médiateurs familiaux de l'association Résonances et greffiers- travaillent dans le cadre d'un partenariat, à la pacification et à l'apaisement des séparations parentales et des divorces.

<u>" Se séparer en bonne intelligence, en parents responsables"</u>

Principal objectif: recentrer le débat autour de "l'intérêt supérieur de l'enfant, la protection de l'enfant".

Priorité: recueillir la parole vraie de l'enfant, au vu des dégâts engendrés par les conflits parentaux sur l'enfant. La séparation des parents expose souvent l'enfant à des tentatives de manipulation pouvant aller jusqu'à l'emprise, voire l'aliénation parentale.

Une réponse novatrice: la co audition, juge aux affaires familiales/auditeur d'enfant de formation médiateur familial, éducateur psychologue.

La co audition permet :

n travail complémentaire d'équipe entre différents :

- -Le juge aux affaires familiales
- -L'auditeur de l'enfant de formation médiateur familial de l'association Résonances.
- -L'avocat de l'enfant.

Un double regard:

- ·lors de l'audition et
- de la rédaction du compte rendu.

Plus de recul pour le juge aux affaires familiales.

Dans le cadre de l'audition de l'enfant, le juge aux affaires familiales et l'auditeur d'enfant, assisté d'un avocat, veillent à ce que l'intérêt de l'enfant soit respecté.

Tout est mis en œuvre pour que l'enfant puisse s'exprimer de façon:

- Protégée,
- Libre,
- Non influencée par ses parents et/ou son environnement.

L'équilibre est maintenu entre:

- le droit à la parole de l'enfant et,
- la protection de l'enfant.

En mai 2010, le projet de l'association Résonances intitulé:

"Le recueil de la parole de l'enfant dans les situations de conflit et de séparation familiale: accompagner l'enfant, les parents et les professionnels"

A été récompensé par la Fondation de l'Enfance.

L'auditeur d'enfant, formé à la médiation familiale, de par ses réflexes et son expérience, met à profit tous ses outils professionnels et ses techniques d'entretien, pour entendre l'enfant.

Le travail dans le cadre de l'audition de l'enfant :

L'enfant, assisté de son avocat, est reçu par le juge aux affaires familiales et l'auditeur d'enfant:

- L'enfant n'est pas seul face au juge, il est mis en confiance par l'auditeur d'enfant,
- Il peut exprimer ses émotions et ses besoins, ses difficultés et ses attentes;
- Il a la possibilité d'avoir un contact direct avec le juge qui sera amené à prendre la décision.

<u>L'avocat</u> aide l'enfant à exprimer son avis. Il soutiendra ensuite le mineur dans la compréhension et l'application de la décision du juge.

<u>Les parents</u> ont la garantie d'une plus grande objectivité et d'un soutien psychologique et moral pour leur enfant.

<u>Le juge aux affaires familiales</u> est en contact direct avec l'enfant. Il a la possibilité d'être plus attentif à ses dires et émotions.

<u>L' auditeur d'enfant</u> permet à l'enfant de s'exprimer tranquillement, sans souffrance et au plus près de ses besoins .

Bilan

<u>La co audition</u> existe depuis 2010 au Tribunal de Grande Instance de Tarascon, elle a permis :

- Une écoute affinée et réflexive de la parole de l'enfant, de ses besoins et de ses demandes.
- Au delà du recueil des dires de l'enfant, <u>la réalisation</u> d'un changement pour chacun, enfants et parents, en capacité pour les premiers d'exprimer leurs souffrances et leurs attentes et pour les seconds de réinvestir leur fonction parentale exercée en commun dans l'intérêt retrouvé de l'enfant.

Une expérience innovante qui donne aux professionnels l'opportunité de réfléchir à une nouvelle dimension de leur pratique de l'audition dans l'intérêt supérieur de l' ENFANT qui est la vraie richesse du monde.